

Compte rendu réunion sur les actualités de la phase 1 Avec le COPIL Citoyen– 18 mars 2022



1 - Retour sur la visite des logements de la tour A

Le 9 mars 2022, le Maire accompagné du directeur de l'Habitat de la ville a visité deux logements (au 4^e et 5^e étage) de la tour A impactés par la construction du lot 14 à seulement 9 mètres de distance. Il en ressort que les logements de type 2 mono-orientés vers le lot 14, bénéficiant auparavant d'une grande et large vue sur les Sentes aux Lilas, sont désormais obstrués par les nouveaux immeubles en construction (R+5 pour le plus proche). L'éclairage naturel en est fortement réduit et les seules vues sont désormais celles de ce nouveau bâtiment. Le Maire a écrit au directeur général de Seine-Saint-Denis habitat pour que les locataires mono-orientés du 4^e au 6^e étage puissent bénéficier d'un relogement au même titre que les locataires des bâtiments voués à la démolition ainsi que de l'accompagnement au relogement proposé par Seine-Saint-Denis habitat.

Question complémentaire : que vont devenir les logements de la tour A libérés ?

Rien n'est décidé à ce jour mais les logements pourraient a priori réintégrer le circuit classique d'attributions des logements sociaux. Il est vraiment différent d'accepter un logement avec un vis-à-vis en connaissance de cause et de le subir alors que la situation initiale était différente.

2 - Est-ce qu'un relogement est possible pour les locataires de la tour I concernés par le vis-à-vis généré par le lot 5 ?

Réponse du maire : La distance et l'orientation ne sont pas comparables avec celles entre la tour A et le lot 14. Les locataires incommodés peuvent faire une demande de mutation auprès de Seine-Saint-Denis habitat.

3 - Quand est prévue la fin des travaux de la voirie (sur la rambla devant l'école et sur la rue des Fontaines) ?

Réponse de M. Lakomy – Directeur général des services techniques de la ville de Romainville : Les travaux seront terminés début avril par les plantations. Suivront l'ouverture de la voie et le stationnement de la rue des Fontaines.

4 - Quand le bâtiment B, commencera-t-il à être déconstruit et jusqu'à quand ?

Réponse de M. Talbot – Responsable de projets à Seine-Saint-Denis habitat : La mise en place des installations de chantier et de la base vie de chantier est en cours – Le curage des bâtiments et le désamiantage commenceront à partir de fin mars. Ensuite, les travaux se poursuivront avec grignotage intérieur du bâtiment à compter du mois de juillet. La démolition durera jusqu'en août 2023.

5 - Où seront situées les nouvelles bornes à ordures à terme, puisque celles devant le bâtiment B vont être condamnées ?

Réponse de M. Le Maire : Les bornes de collectes devant le bâtiment B étaient destinées aux habitants de ce bâtiment. Les bornes à proximité de la tour A resteront en place. Après une consultation des habitants sur la collecte pneumatique, Est Ensemble mène une étude sur la poursuite ou l'arrêt de ce mode de collecte. Il s'agit d'un audit complet (technique, financier et citoyen) dont les résultats seront communiqués très prochainement. Une réunion publique sera organisée pour en rendre compte aux habitants. Si le changement

de mode de collecte est retenu, des locaux poubelles devront être aménagés dans ou autour des bâtiments. C'est un changement qui se fera sur plusieurs années.

6 – Quels équipements seront installés au rez-de-chaussée et 1er étage des nouveaux bâtiments situés au 8 rue des Fontaines ?

Réponse de M. le Maire : Un centre social (Gagarine est le seul quartier en politique de la ville sans centre social) et la « Fabrique de l'Emancipation » qui accueillera des services municipaux liés à l'emploi, l'insertion et la formation professionnelles. La programmation de ces équipements sera travaillée avec le copil citoyen. Une boulangerie s'installera à l'angle du bâtiment côté avenue Lénine.

7 - Sur la réhabilitation de la tour A, où en est-on ?

Réponse de M. Talbot – chargé d'opération à Seine- Saint-Denis Habitat :

Les entreprises sont en cours de désignation. Les travaux démarreront en mai/juin 2022 pour une durée de 16 mois, soit une fin de travaux, fin 2023.

Question complémentaire : quel sera le programme de travaux, s'agira-t-il uniquement de réhabilitation esthétique de l'extérieur du bâtiment ?

Réponse de M. Talbot – chargé d'opération à Seine- Saint-Denis Habitat : Il s'agit principalement d'une réhabilitation thermique avec une isolation par l'extérieur qui améliorera la performance énergétique du bâtiment. Des travaux dans les logements sont également prévus (mise aux normes électriques, amélioration de la ventilation, réhabilitation des salles de bain et toilettes) ainsi que dans les parties communes.

Les travaux se feront en site occupé, les habitants n'auront pas à déménager car les travaux seront organisés par tranche la journée, sur une courte durée pour l'intérieur de chaque logement. Un logement de « repos » pourra être mis à disposition des habitants qui sont toute la journée dans leur logement ou qui travaillent de nuit pour leur permettre de ne pas subir les travaux dans leur logement.

Une réunion d'information à destination des locataires de la tour A sera organisée pour présenter l'entreprise de travaux qui aura été désignée. Les associations CNL, Avenir et Nouvelle G demandent à être invitées à cette réunion.

8 - Quand les soucis d'odeurs dans la tour A seront-ils réglés ?

Réponse de Imane Maaroufi Meliani, responsable de secteur chez Seine-Saint-Denis habitat : Les mauvaises odeurs sont liées à des problèmes de fuite de canalisations qui seront réglés d'ici 2 semaines maximum.

9 - Que comptez-vous faire concernant les relogements du bâtiment D ? Serez-vous en soutien ?

Réponse de M. Talbot – chargé d'opération à Seine- Saint-Denis Habitat : Le droit au choix de rester ou partir du quartier est déjà d'actualité pour ces premiers relogements. Les entretiens avec les habitants du bâtiment D ont démarré. De premières propositions ont déjà été faites et acceptées.

Seine-Saint-Denis Habitat propose notamment des relogements dans le lot 3, récemment livré, rue Benfleet (nouveau patrimoine non loin du supermarché Auchan)

10- Est-il prévu d'élaborer une Charte communale de relogement ?

Réponse de la ville de Romainville : Il existe une charte territoriale de relogement, à l'échelle d'Est Ensemble, dont la ville est signataire, et qui s'applique pour les relogements en cours. Une charte communale de relogement pourrait permettre d'affiner les modalités de relogement et d'envisager des principes plus protecteurs pour les locataires. M. Le Maire est tout à fait favorable à un travail partenarial sur une éventuelle charte locale de relogement. Une réunion sera proposée aux volontaires (associations Avenir et Nouvelle G, la CNL, , Mme Catena) avant le prochain comité de pilotage citoyen.